Jeudi 22 Mars 2018

l'union

10 Faits divers & Justice

Après avoir abattu sa compagne de trois coups de fusil dans le district de Ndougou en 2015

Alliance Oguiri rattrapé par la justice

J-P.A.

Port-Gentil/Gabon

SAMEDI 10 octobre 2015, le district de Ndougou, dans la province de

Le meurtrier présumé, en tirant à trois reprises sur sa moitié, ne lui aura laissé aucune chance de survivre. Et, après avoir commis cet acte ignoble, il choisit de prendre la fuite en forêt. Alertés, les agents de la

gendarmerie nationale se

rendent sur les lieux pour

déterminer les circons-

l'Ogooué-Martime, est en émoi: Alliance Oguiri, un compatriote âgé de 32 ans, vient de donner la mort, à l'aide d'un fusil de type calibre 12, à sa compagne Nkoma Ngueba, elle aussi gabonaise, avec qui elle vit en concubinage depuis près de 13 ans.

tances du drame et interpeller le suspect. Celui-ci ayant pris la poudre d'escampette, des recherches sont diligentées en vue de le rattraper. En vain. C'est comme si la terre avait englouti ce dernier. Il reste donc introuvable.

Aussi, l'enquête piétine-telle. Et puis, coup de théâtre. Le 13 mars 2018, la légion Ouest de la gendarmerie départementale basée à Port-Gentil et l'unité mobile de ce corps militaire sont informées par une source sûre, qui affirme avoir localisé le refuge du nommé Alliance Oguiri, dans un coin de la forêt du district de Ndougou. C'est

Alliance Oguiri, dans les locaux de la gendarmerie

à Port-Gentil.

Le corps de Nkoma Ngueba criblé de balles,

le 10 octobre 2015.

ainsi qu'une cellule d'intervention est organisée et planifiée pour aller arrêter celui que tous les Officiers de police judiciaire (OPJ) de l'Ogooué-Maritime recherchent depuis presque

LE SUSPECT DEVANT LE PARQUET AUJOURD'HUI• Le 15 mars 2018, ce détachement d'intervention se rend donc, tour à tour, à Omboué et à Ndougou. Vers minuit, les enquêteurs entament leur mission en forêt, avec l'aide des personnes de bonne foi qui les conduisent finalement dans le fameux refuge.

A 4 heures du matin, le groupe investit les lieux, puis donne l'assaut final à 5h30. Le criminel présumé, surpris par cette intrusion des gendarmes à "son domicile", est neutralisé en dépit de sa résistance.

L'opération réussie, les OPJ conduisent, d'abord, Alliance Oguiri à la brigade de gendarmerie d'Omboué pour être entendu. Ensuite, il est transféré à Port-Gentil pour des raisons de sécurité.

L'enquête préliminaire étant bouclée, le mis en cause sera présenté, ce jeudi 22 mars, devant le procureur près le tribunal de première instance de Port-Gentil, pour être fixé sur son sort.

Pour mener à bien cette opération, la gendarmerie nationale a bénéficié de l'appui logistique des autorités administratives et des élus locaux de la province.

Viol en réunion dans le département des Plateaux

Un agresseur écroué, son complice toujours en cavale

SCOM

Libreville/Gabon

Guy-Rolph Kangaye-Lakele a été neutralisé par les éléments de la brigade de gendarmerie de Léconi, cinq jours après la commission des faits. Il a d'abord nié les charges portées à son encontre par la victime lors de son audition au poste. Avant de se rétracter devant le procureur de Franceville. Des instructions fermes ont été données aux limiers, afin de mettre un terme à la cavale de son acolyte présumé.

LÉCONI, chef-lieu du département des Plateaux, dans la province du Haut-Ogooué, a été, le samedi 3 mars dernier, le théâtre d'une agression sexuelle en

réunion sur B. M., élève dans un lycée de la place. Les éléments de la brigade de gendarmerie ont pu neutraliser l'un des deux suspects. Il s'agit de Guy-Rolph Kangaye-Lakele, un jeune homme de 22 ans, déféré devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, le lundi 12 mars dernier, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale. Son complice supposé, un certain Bodot, qui a pris la clé des champs le lendemain est, quant à lui, activement recherché.

Les faits, narrés par une source proche du dossier, se seraient produits au quartier Ompouyi. Ce jour de samedi 3 mars, Guy-Rolph Kangaye-Lakele et son ami - nous taisons son identité pour des raisons



l'agression sexuelle contre la jeune lycéenne.

d'enquête -, rentrent d'une virée dans les coins chauds de Léconi-centre. Il est environ 3 heures du matin. Mais, au lieu de prendre le chemin de leurs domiciles respectifs, il leur vient en tête l'idée saugrenue de faire irruption dans la chambre de B. M. La lycéenne de 21 ans, qui dormant malheureusement seule, est alors une proie facile pour les deux malandrins nocturnes, qui la violent. Leur libido assouvie, ils s'évanouissent aussitôt dans la nuit.

INVESTIGATIONS• mardi 6 mars, soit trois jours après les faits, la jeune fille décide de saisir la gendarmerie. Mais elle n'a en mémoire que le visage et le ... prénom de l'un de ses agresseurs sexuels présumés. Il s'agit de Guy-Rolph, qu'elle aperçoit souvent dans les troquets de son quartier. C'est la seule indication précise qui figure dans une plainte qu'elle dépose à la brigade de gendarmerie. A la suite de quoi, les pandores diligentent des recherches à l'encontre du mis en cause. Le jeudi 8 mars, les efforts des Officiers de police judiciaire (OPJ) sont payants, car ils parviennent à localiser Kangaye-Lakele, qui est mis aux arrêts. Seulement voilà, ce dernier va complètement nier les faits à lui imputés lors de l'interrogatoire au poste de gendarmerie. Cependant, persuadés

qu'ils tiennent l'un des violeurs présumés, les enquêteurs vont déférer le mis en cause devant le procureur de Franceville, le lundi 12 mars. « C'est devant le magistrat que le délinquant sexuel présumé a finalement reconnu son crime. Tout en fournissant à l'investigation des indices capitaux sur son complice en fuite », a indiqué une source judiciaire proche du parquet du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Et un autre agent enquêteur de renchérir: « S'agissant de l'autre larron en cavale, ce n'est qu'une question de temps, car toutes les dispositions ont été prises pour que les OPJ mettent la main sur lui.(...). »

Lutte contre les stupéfiants dans la région du Ntem

Le Tramadol était dissimulé dans les rouleaux de papier hygiénique

BRIGADE DE MEYO-KYE

Louis Mengue Ndong tenant dans ses bras le produit

SCOM

Libreville/Gabon

IL se croyait plus futé que les pandores. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie de Meyo-Kyè, dans le département du Ntem ne sont heureusement pas tombés de la dernière pluie. Louis Mengue Ndong a donc finalement été épinglé, ce jeudi 8 mars 2018. Lui qui avait décidé de s'adonner au commerce du Tramadol, c'est-à-dire les fameux kobolos. Au moment de son arrestation, il avait en sa possession un lot de ces

comprimés classés comme stupéfiants. Il s'agit de produits dont la commercialisation est strictement réglementée par les autorités sanitaires, ceux-ci étant jugés extrêmement dangereux en cas de surdosage.

Lorsqu'il est mis aux arrêts, Louis Mengue Ndong se trouve à bord d'un véhicule Toyota, parti de Meyo-Kyè pour Bitam, à la mi-journée. Parvenu au village Ebang-Essandone, ledit véhicule est interpellé par les gendarmes en faction au poste de contrôle. Après avoir procédé à l'identification des occu-

pants, les limiers ouvrent

la malle arrière de l'auto-

qu'il comptait écouler à Bitam. mobile. Ils y trouvent trois gros rouleaux de papier hygiénique dans un sachet. **MODE OPÉRATOIRE**• La forme pour le moins inha-

bituelle de l'emballage contraint les agents à demander au conducteur le propriétaire de ce bagage un peu particulier. Celui-ci

désigne Mengue Ndong. Interrogé sur le caractère suspect de son colis, le ieune homme va plutôt faire montre de condescendance envers agents. Le suspect est alors conduit au poste pour être formellement auditionné. Dans la foulée, les Officiers de police judiciaire (OPJ) découvrent des plaquettes de Tramadol 250, soigneusement dissimulées à l'intérieur des rouleaux de papier hygiénique.

Une interrogation toute de même: comment se fait-il que les limiers en faction à Meyo-Kyè n'aient rien vu? Un gendarme en poste au village Ebang-Essandone croit être au fait du mode

opératoire du dealer présumé, qui serait présenté comme un expert dans le trafic des kobolos dans la région.

A ce qu'il semble, Louis Mengue Ndong aurait pris l'habitude de franchir le poste de contrôle de Meyo-Kyè à pied. Dans un bar, il prenait ensuite soin de rembourrer les rouleaux de papier hygiénique, avant d'emprunter un véhicule à destination de Bitam. L'astuce aurait donc toujours bien fonctionné. Jusqu'au jeudi 8 mars dernier.

Aussi, le mis en cause a-t-il été inculpé et écroué à la maison d'arrêt d'Oyem.